

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

21 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECONDE, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2017

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, LEMORE Catherine, Mrs MARTIN Roland, VAZEILLE Pascal, CLIQUE Michel

Excusé : Mr MOREL Patrick

Absents : Mmes CHAPUT Céline, THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

Secrétaire de séance : Michelle DEVERNOIX

Ordre du jour : • Compte administratif 2016 • Affectation du résultat • Aménagement des abords de la salle polyvalente • Réseau d'eaux pluviales rue du Treix • Revalorisation de salaire • Régularisation Indemnité de fonction des élus • Point sur les travaux • Questions et infos diverses

Compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2016 présenté par le Maire ainsi que le compte de gestion du receveur municipal:

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	253 037,93	227 789,13
Dépenses de l'exercice	245 953,27	222 622,37
Résultat de l'exercice	7 084,66	5 166,76
Résultat antérieur	90 942,02	14 178,47
Résultat de clôture	98 026,68	19 345,23

Restes à réaliser : Dépenses : 249 462,14 €
Recettes : 194 800,00 €

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	35 316,91
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	62 709,77

Préparation du Budget Primitif 2017

Le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2017, les subventions allouées aux associations ; soit la somme de 160 € chacune.

Il charge le Maire de demander un bilan d'activités aux associations bénéficiaires.

Aménagement des abords de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'avant-projet sommaire pour l'aménagement des abords de la salle polyvalente et rappelle que des subventions ont sollicitées sur un montant de travaux estimé à 83 044,30 € H.T.

Le conseil municipal après délibération, approuve l'avant-projet définitif et décide de consulter des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Le dossier de consultation est approuvé à l'unanimité.

⇒ Le conseil charge le Maire de demander des propositions pour l'acquisition de mobilier (tables et chaises). Les crédits seront à prévoir au BP 2017.

Réseau d'eaux pluviales rue du Treix

Monsieur le Maire expose au conseil que des travaux de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales rue du Treix sont indispensables.

Le conseil municipal après examen des devis et délibération retient l'entreprise 2A Auvergne Aménagements, sur un estimatif de 9 659,00 € H.T., pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits seront prévus au BP 2017.

Revalorisation de salaire- Agent en CDI

Compte tenu des décrets parus en 2016 qui fixent de nouvelles dispositions statutaires des carrières des fonctionnaires et modifient les échelles de rémunération, le conseil municipal charge le Maire d'établir un avenant au CDI afin que l'adjoint technique en charge de la surveillance des enfants à l'interclasse de midi et dans le bus soit rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de ce grade.

Point sur les travaux / questions diverses

☞ Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de la propriétaire du terrain jouxtant la parcelle communale cadastrée section ZX n° 16, qui sollicite l'autorisation d'entretenir et d'occuper cette parcelle

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et autorise l'entretien et la jouissance de cette parcelle à titre gracieux mais précaire et révocable.

☞ Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la proposition relative à la parcelle située à l'angle des RD 17 et 411 en vue de l'aménagement d'un parking, le propriétaire fait savoir que le prix peut être négocié.

Il propose en outre la négociation pour la vente d'une parcelle de 198 m² située face à la Mairie, sur laquelle sont implantés deux garages, et qui pourraient être aménagée en parking pour les utilisateurs de l'école.